

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Crèche Bérard - Région Provence Alpes Côtés d'Azur, Département des Bouches du Rhône,
Marseille (13005)
Note de Première Phase (NPP) N° 130791379_RNPP*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Crèche Bérard - Marseille (13)

Note de Première Phase (NPP)

Septembre – N° 130791379_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Vincent BESNIER	Ingénieur de projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

La Crèche Bérard est localisée au 22 rue Bérard dans le 5^{ème} arrondissement de Marseille dans le département des Bouches du Rhône (13). D'après les informations disponibles, cet établissement a été construit à proximité immédiate d'un site BASIAS (PAC1301422) ce qui a motivé l'intégration de la crèche Bérard à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

Cette crèche accueille des enfants de 3 mois jusqu'à 4 ans. Elle occupe le rez-de-chaussée d'un bâtiment de plain-pied. La cour fréquentée par les enfants de la crèche est entièrement recouverte d'enrobé anti-choc.

L'étude historique a permis de mettre en évidence que :

- Le site sur lequel est implanté l'ETS est occupé depuis au moins 1948¹ par le bâtiment actuel ;
- Le site BASIAS PAC1301422, ayant motivé le diagnostic sur l'ETS, correspond à une entreprise de trituration de végétaux (1875 - ?). Cette activité consistait en la trituration (broyage, tamisage...) de farine et graines de lin, moutarde, épices, végétaux à usage thérapeutique pour le compte d'industries alimentaires ou pharmaceutiques. Les polluants potentiels associés à cette activité sont les hydrocarbures (fuite éventuelle de machines) ;
- Ce site n'est pas contigu à l'ETS mais situé à environ 20 mètres en latéral hydraulique de l'ETS. Il n'est donc pas susceptible d'avoir engendré une influence sur la qualité des milieux au droit de l'ETS ;
- L'ETS est construit dans un secteur ayant abrité de nombreux sites industriels par le passé. Ces activités potentiellement polluantes n'ont pas été retenues eu égard à la distance par rapport à l'ETS et/ou de la typologie des activités recensées.

Etant donné l'absence de pollution potentielle identifiée ayant pu engendrer une influence de la qualité des milieux au droit de l'ETS, nous proposons de classer ce site en **Catégorie A** : « **les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

¹ Photographie aérienne la plus ancienne consultée

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Crèche Bérard - Région Provence Alpes Côtés d'Azur, Département des Bouches du Rhône,
Marseille (13005)
Note de Première Phase (NPP) N° 130791379_RNPP*

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».